

La mère de la première habitait à proximité, de sorte qu'elle pouvait héberger les enfants. La deuxième laissait ses enfants chez une voisine, alors que la troisième les confiait à une garderie de jour. Les femmes n'ont pas toutes une mère ou une belle-mère à qui confier leurs enfants, ni même des voisins charitables sur qui compter.

De toute façon, monsieur l'Orateur, nous sommes à une époque où il faut admettre que la mère qui travaille—ou, quant à cela, le père qui travaille et dont la femme doit elle aussi aller travailler—devraient toutes avoir accès à des services de qualité égale. Je dis cela, parce que ce qui arrive à l'heure actuelle—c'est d'ailleurs ce qui m'a incité à proposer la motion—c'est que le gouvernement s'est dit disposé à fournir les locaux et à en assurer l'entretien, mais rien de plus. A mon avis, le gouvernement ne pourra pas s'en laver les mains aussi facilement.

En faisant inscrire cette motion au *Feuilleton*, j'ai voulu obtenir copie des communications au sujet des normes de construction et les normes d'hygiène. Le gouvernement devra d'abord s'assurer qu'il se conforme aux normes de construction applicables dans les différentes provinces. Il devra donc être au courant de ces normes.

A l'heure actuelle, le ministère des Travaux publics a entrepris de bâtir une garderie de jour qui devrait coûter, dit-on, \$250,000. Cependant la rumeur court qu'il faudra déboursier plus de \$350,000 et une personne bien placée pour le savoir m'a dit hier que le coût pourrait dépasser les \$400,00. Par la suite, le bâtiment sera remis à une société qui pourra en faire une entreprise rentable. Autrement dit, la garderie sera financièrement autonome.

Cela veut dire que les garderies de jour seront mises à la disposition de ceux qui sont prêts à payer et qui en ont les moyens. Cela pourrait être acceptable si des fonds publics n'étaient pas en jeu. Cependant, si le gouvernement affecte \$200,000, \$300,000 ou \$400,000 pour construire une garderie qui abritera une quarantaine d'enfants, en fait, le gouvernement subventionne l'entreprise.

La seule chose à faire est de nous assurer que ces installations, financées par des fonds publics, seront accessibles à tous les enfants. Je dirais même qu'elles devraient être accessibles aux enfants dont les parents en ont le plus besoin. Autrement dit tous ceux qui ne peuvent payer un prix élevé pour faire garder leurs enfants.

Les frais en question, que je sache, pourraient s'élever à \$75 par semaine. Ce qui veut dire \$650 par mois pour deux enfants. Je me demande si un chauffeur d'autobus employé sur la Colline ou une secrétaire qui vit seule, ou encore une employée de cafétéria ou tout fonctionnaire d'Ottawa modestement rémunéré, peut se permettre d'envoyer ses enfants à cette garderie.

Les garderies

Si le gouvernement veut s'intéresser à ce domaine, je dis qu'il doit financer toute l'entreprise; sinon, il devrait se garder d'intervenir. A mon avis, il est absurde de dépenser des sommes considérables à moins d'offrir aux parents qui n'ont pas les moyens, les fonds nécessaires pour s'assurer que chacun de leurs enfants a la chance de bénéficier de ces installations.

C'est une chose qui me tient à cœur, monsieur l'Orateur. Ayant moi-même des enfants, j'ai eu le privilège de les envoyer dans une maternelle. Ma fille qui aura dix ans la semaine prochaine, a fait sa première étude dans un établissement privé. Aujourd'hui elle précède d'une année les autres fillettes de sa classe. Je voudrais que chaque enfant ait le même avantage. Je crois que le gouvernement devrait réexaminer sa position. Le président du Conseil du Trésor a publié son communiqué au mois de juin. J'espère qu'il en publiera un autre pour indiquer que le gouvernement fédéral compte bien s'assurer que les garderies de jour financées par des fonds publics seront mises à la disposition de tous les enfants.

● (1720)

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert) nous fournit l'occasion non seulement de discuter de sa demande de documents relatifs aux garderies, mais encore d'aborder la question des garderies en général qui a pris beaucoup d'importance depuis dix ans.

Je me suis intéressé aux garderies pour la première fois à la fin des années 60, lorsque les administrateurs d'un établissement de Halifax, qui s'appelaient jadis l'Orphelinat Saint-Joseph, se sont rendu compte que les temps avaient changé et qu'il fallait offrir une forme de garderie différente de l'orphelinat de jadis. Ces personnes avisées ont créé un établissement connu sous le nom de Garderie Saint-Joseph. C'était, je crois, un des premiers établissements de ce genre dans la région, même s'il existait déjà des prématernelles et autres institutions que l'on aurait pu qualifier de garderies. Néanmoins, à ma connaissance, c'est la première fois que l'on créait un établissement reposant sur les principes de développement qui font maintenant partie intégrante du système de garderie.

J'ai fait partie du conseil d'administration de cette institution. J'ai eu le grand plaisir de participer à la mise au point des méthodes de développement que nous avons pu mettre en application dans la nouvelle garderie.

J'étais à l'époque conseiller législatif pour la Nouvelle-Écosse et j'ai également eu le plaisir de participer à l'ébauche d'une des premières lois votées au Canada au sujet des garderies. En 1971, l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse adoptait la loi sur les garderies visant à définir les principes législatifs qui permettraient d'établir des normes, des modalités de subvention et d'autres mesures en vue de favoriser l'établissement de garderies dans l'ensemble de la province.